



Strasbourg, le 19 novembre 2019

T-PVS(2019)14

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

---

**Réunion commune des groupes d'experts  
Zones protégées et Réseaux écologiques et  
Diversité biologique et Changement climatique**

**3-4 octobre 2019**  
**Trondheim (Norvège)**  
(Agence norvégienne de l'Environnement)

**- RAPPORT DE REUNION -**

*Document préparé par  
la Direction de la Participation démocratique*

Le Comité permanent est invité à:

- prendre note du rapport et des conclusions de la réunion commune et remercier chaleureusement l'Agence norvégienne de l'Environnement pour leur aimable accueil de la réunion;
- prendre note des propositions sur la suite des travaux du Groupe d'experts Changement climatique et diversité biologique;
- saluer la conclusion de la réunion sur la nécessité d'une action rapide (dans un délai de moins de 10 ans, selon le GIEC) et audacieuse et de changements rapides et en profondeur pour ne pas dépasser les points de basculement dans le système climatique de notre planète, et que les objectifs de sauvegarde de la nature seront peut-être amenés à évoluer pour mieux correspondre à des espèces, des habitats et des écosystèmes plus dynamiques au fil de leurs réactions au changement climatique;
- examiner et, le cas échéant, adopter le projet de Recommandation n° ... (2019) sur les solutions fondées sur la nature et la gestion des zones protégées face au changement climatique.

## **1. PAROLES DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA REUNION**

La réunion est ouverte par M. Øystein Størkersen, Président de la réunion commune du Groupe d'experts Zones protégées et réseaux écologiques et du Groupe d'experts sur le Changement climatique et la diversité biologique, qui présente les objectifs et propose une méthode de travail pour les deux journées de réunion.

Mme Aina Holst, Cheffe de Section, Agence norvégienne de l'Environnement, souhaite la bienvenue aux participants dans les locaux de l'Agence norvégienne de l'Environnement à Trondheim. Elle félicite la Convention de Berne pour son 40<sup>e</sup> anniversaire et le bon travail qu'elle continue d'accomplir et annonce aux participants le puissant mandat confié à l'Agence norvégienne de l'Environnement pour la lutte contre le changement climatique aux niveaux tant national qu'international.

M. Gianluca Silvestrini, Directeur de la Division des risques majeurs et de l'environnement au Conseil de l'Europe, souhaite également la bienvenue à tous les participants et remercie l'Agence norvégienne de l'Environnement pour l'accueil de cette importante réunion et son soutien constant à la Convention. Il rappelle que le changement climatique constitue une menace pour l'existence qui gagne en intensité et dont les attaques sont de plus en plus fréquentes, et souligne l'importance de trouver des solutions fondées sur la nature pour y faire face. La réunion pourrait permettre d'identifier le rôle futur de la Convention de Berne et sa valeur ajoutée.

Mme Iva Obretenova, Secrétaire de la Convention de Berne, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle que ce traité s'occupe de la diversité biologique et du changement climatique depuis 2006, quand la Convention de Berne a débuté ses travaux sur la protection de la diversité biologique face au changement climatique et a mis en place un Groupe d'experts spécifiques. Depuis 2006, le Comité permanent de la Convention de Berne a adopté 12 recommandations spécifiques et 16 rapports spécialisés. Les espaces protégés et leur gestion face au changement climatique sont inscrits à l'ordre du jour de ce Groupe d'experts et ont donné lieu à plusieurs rapports d'experts et recommandations aux Parties qui restent d'actualité.

## **2. ADOPTION de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de la réunion est adopté (annexe 1). La liste des participants fait l'objet de l'annexe 2.

M. Marc Hory, Chef de projet à la Convention de Berne, rappelle aux participants qu'il sera procédé à l'élection aux postes de Président(e) et de Vice-Président(e) du Groupe d'experts de la diversité biologique dans le cadre du point 13 de l'ordre du jour, vers la fin de la réunion, et que toutes les candidatures sont les bienvenues.

## **3. ADAPTATION ET ATTENUATION: DESCRIPTION DES CONCEPTS ET APPLICATIONS PRATIQUES A LA GESTION DES ZONES PROTEGEES**

M. Olly Watts, Responsable des politiques sur le changement climatique, *Royal Society for the Protection of Birds*, fait observer qu'un travail considérable a été accompli depuis 2006 sur le plan des orientations, mais qu'il est temps de mettre l'accent sur l'application de toutes ces recommandations. De nombreux rapports décrivent comment le changement climatique affecte la nature. Ce phénomène est particulièrement flagrant dans le cas des oiseaux migrateurs.

L'Accord de Paris tente d'identifier des solutions, mais peu d'initiatives ont été prises depuis et seuls deux pays sont sur la bonne trajectoire. Le seuil des 2°C d'augmentation des températures pourrait être franchi dès 2040 et des efforts supplémentaires doivent être consentis en matière de prévention et de coexistence avec la nature, de renforcement de la résilience face à l'évolution du climat, d'adaptation aux changements et de promotion de la restauration de la nature.

Les zones protégées jouent un rôle essentiel pour la nature en renforçant les populations d'espèces qui, à leur tour, franchissent les limites des espaces protégés. Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre et la taille des zones protégées, de mieux les relier entre elles et de renforcer leur gestion.

#### **4. MESURES ET OPPORTUNITES DES GOUVERNEMENTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EN FAVEUR DES ZONES PROTEGEES: L'EXPERIENCE DE LA NORVEGE**

Mme Linda Dalen, Conseillère principale - experte du changement climatique et de la diversité biologique (Agence norvégienne de l'Environnement), présente le cadre politique de la Norvège de lutte contre le changement climatique. Elle se réfère en particulier au récent Livre blanc sur la Biodiversité qui prévoit une amélioration du régime de gestion des espaces protégés existants avec une plus grande efficacité et une action plus ciblée afin de maintenir la valeur des sites protégés pour la sauvegarde de la nature et les rendre plus résilients face au changement climatique. Il préconise également d'adapter les limites des zones protégées et, le cas échéant, de les étendre afin d'améliorer les réseaux écologiques et la résilience au changement climatique, sans oublier l'élaboration pour les collectivités locales d'orientations sur la manière de tirer parti des services des écosystèmes dans leurs efforts d'adaptation au changement climatique.

M. Tore Opdahl, Conseiller principal, Section des zones protégées (Agence norvégienne de l'Environnement), présente la Stratégie norvégienne d'adaptation au climat qui entend aider les administrations à définir les priorités pour préparer des plans de protection afin de compléter les zones protégées existantes, à élaborer des mesures de gestion visant à prévenir les conséquences négatives du changement climatique, à restaurer les zones humides et à assurer la sécurité des réseaux écologiques.

#### **5. LE POINT SUR LE PROJET LIFE NATURADAPT MIS EN ŒUVRE PAR LA FEDERATION EUROPARC**

M. Olivier de Sadeleer, Directeur de projet à la Fédération EUROPARC, présente *NaturAdapt*, un projet sur cinq ans mis en œuvre par son organisation qui vise à intégrer le changement climatique dans les pratiques de gestion des aires protégées, et qui mobilise de nombreux partenaires de multiples secteurs. Il comporte essentiellement des bilans de vulnérabilité, des mesures d'adaptation, une plateforme collaborative et des cours en ligne.

Dans ce cadre de *NaturAdapt*, une étude a été réalisée en ligne auprès de praticiens des zones protégées.

Les principales recommandations formulées à l'issue de l'étude sont d'adopter une démarche créative, dynamique et intégratrice ainsi que des plans d'action, d'améliorer la collaboration avec les partenaires locaux et de placer la nature au cœur des stratégies d'atténuation et d'adaptation.

#### **6. TABLE RONDE - PRESENTATION DE MESURES REUSSIES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET D'ATTENUATION DE SES EFFETS DANS LES ZONES PROTEGEES**

Mme Carol Ritchie, Directrice exécutive de la Fédération EUROPARC, assure la modération de la table ronde. Elle félicite la Convention de Berne pour son anniversaire et le travail accompli depuis de nombreuses années. EUROPARC collabore avec la Convention depuis le début. Tout comme les orateurs précédents, elle estime qu'il faut améliorer la coopération entre les experts des espaces protégés et ceux du changement climatique. EUROPARC s'efforce d'innover par de nouvelles méthodes de communication entre les divers acteurs.

La table ronde réunit les responsables de 3 zones protégées qui ont été invitées à faire part de leur expérience et des mesures d'atténuation et d'adaptation prises face au changement climatique.

M. Miguel Chamón Fernández, Coordinateur de projet, LIFE Forest C02, Murcie (Espagne) constate plusieurs signes des conséquences du changement climatique en Espagne:

- la forte mortalité provoquée par la sécheresse, les invasions de nuisibles et les maladies;
- la perte d'habitat pour la faune et la flore;
- la migration des communautés végétales;
- la diminution du carbone séquestré par les forêts;
- la vulnérabilité accrue des écosystèmes.

Le projet Life Forest CO<sub>2</sub> s'efforce de mesurer les puits de carbone offerts par les forêts et de promouvoir les systèmes de compensation parmi les outils d'atténuation du changement climatique.

Mme Anna Sanitjas Olea, Responsable du Parc naturel et de la Réserve de biosphère de Montseny (Espagne), décrit le plan d'adaptation du parc qui souhaite promouvoir le tourisme et une gestion durables. Il s'agit de sensibiliser les citoyens, de promouvoir une gestion adaptative des forêts et un tourisme responsable et durable, d'améliorer et de réduire la consommation d'eau et de développer des exploitations agricoles polyvalentes.

M. Adam Rowlands, Directeur de la RSPB pour le secteur du Suffolk, Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni) précise que Minsmere a également obtenu le Diplôme européen des espaces protégés du Conseil de l'Europe. La surveillance de la Réserve révèle une forte évolution des habitats, avec de nombreux problèmes dans les zones humides et littorales, ainsi que des changements d'habitudes des espèces et une détérioration de leur statut de conservation. Les efforts de gestion mettent l'accent sur un renforcement du front de mer et des écluses pour éviter les inondations tout en veillant à ce que les espèces vivant parmi les galets puissent librement se déplacer vers l'intérieur des terres.

Les trois orateurs répondent à des questions sur la gestion de leur aire protégée et sur leurs initiatives:

- quelles mesures d'atténuation ont été mises en place, et avec quels résultats?

M. Chamón Fernández répond que dans la région de Murcie ils collaborent avec des propriétaires privés de forêt et d'autres partenaires auxquels ils indiquent comment assurer une gestion durable des forêts et comment vendre des crédits de CO<sub>2</sub> et d'autres mesures de compensation des émissions de carbone.

Mme Sanitjas Olea déclare qu'elle travaille sur deux plans: d'une part la promotion des transports publics et, d'autre part, la promotion des énergies renouvelables, notamment en subventionnant l'installation de panneaux solaires et de chaudières à biomasse, etc. Il y a de bons résultats, mais il faut franchir l'étape suivante, les actions mondiales.

M. Rowlands indique que des mesures ont été prises comme le renforcement des défenses contre la mer, la récréation à l'intérieur des terres des habitats perdus, un renforcement de la résilience des réserves d'eau en créant de nouveaux réservoirs et des écluses plus résistantes, etc. De meilleures infrastructures d'accès sont également conçues en prévision d'inondations futures. La gestion des incendies dans les bruyères est également prioritaire. Enfin, des panneaux solaires ont été installés et 90 % de l'énergie utilisée est à présent produite sur place.

- à quels obstacles se heurtent les mesures d'atténuation/adaptation dans la gestion des zones protégées et comment sont-ils surmontés?

Mme Sanitjas Olea déclare que les aspects économiques posent problème. L'incertitude constitue un autre obstacle en matière d'adaptation: on ne sait pas ce qu'il adviendra exactement d'une espèce, ni ce qu'il convient de faire, en particulier dans le bassin méditerranéen où l'on dispose de peu d'expérience ou d'éléments de comparaison. Les mesures sont donc expérimentales.

M. Rowlands considère qu'il faut impliquer les communautés et les convaincre de penser à long terme. Les enjeux financiers posent problème et c'est pourquoi nous devons démontrer les bienfaits retirés des écosystèmes au sens large. Il faut également que la réglementation soit plus flexible afin d'autoriser les changements dans les zones protégées, sans toutefois que leur intégrité soit compromise.

M. Chamón Fernández convient que le financement sera toujours un problème. Il est également difficile de changer l'attitude des principales parties prenantes, comme les propriétaires de forêts, et de les convaincre d'adopter des pratiques de sylviculture plus durables dans des secteurs moins productifs.

Au cours du débat qui s'ensuit, les participants soulignent la difficulté de mobiliser et de convaincre le grand public, qui veut des faits et des actions concrètes et ne se contente pas de paroles. Un des problèmes réside dans le fait que les spécialistes de la diversité biologique et les responsables de zones protégées ne sont pas toujours doués pour communiquer: il faudra donc investir de l'argent dans de solides plans de communication visant à convaincre le public de l'importance des zones protégées, de la diversité biologique et des avantages socio-économiques qui en découlent afin d'influencer positivement les décisions quotidiennes.

Mme Ritchie interroge les trois orateurs sur leur collaboration avec les partenaires de divers secteurs et sur le soutien qu'ils en obtiennent.

M. Rowlands évoque les relations de travail très productives avec des partenaires officiels comme les autorités responsables de l'environnement, *Natural England*, RSPB, *Historic England*, le *National Trust*, etc. La

collaboration avec des ONG locales est tout aussi importante, comme par exemple un groupe de militants locaux mobilisé en faveur des mesures de lutte contre les inondations, avec lequel une excellente collaboration s'est instaurée. Enfin, d'un point de vue économique, il faut communiquer avec les entreprises locales et pouvoir démontrer que des emplois sont créés grâce aux zones protégées.

Mme Sanitjas Olea et M. Chamón Fernández expliquent que tous deux ne reçoivent aucun financement régional ou national direct car l'argent provient essentiellement des programmes de financement de l'UE. Il est donc vital d'envisager des sources alternatives de financement, notamment par le biais des services environnementaux.

Mme Ritchie demande aux trois orateurs comment ils envisagent le travail dans leur aire protégée à l'avenir, et les prie de donner des exemples et des recommandations de bonnes pratiques.

M. Chamón Fernández insiste une nouvelle fois sur l'importance de soigner la communication et la collaboration avec toutes les parties prenantes. Si la planification devrait aller du niveau mondial au niveau local, la mise en œuvre devrait suivre le chemin inverse, du niveau local au niveau mondial.

M. Rowlands évoque le renforcement et le développement de la coopération avec les propriétaires des terres avoisinantes. Il a également été proposé de construire deux réacteurs nucléaires en limite de site, ce qui a fait l'objet d'une recommandation du Conseil de l'Europe. Une retombée positive inattendue pour la zone protégée et que les promoteurs doivent produire une étude sur la manière dont le secteur évoluera au cours des 160 ans de la durée de vie des centrales nucléaires, une étude que la zone protégée aurait été incapable de financer.

## **7. DONNEES SUR LA VULNERABILITE DES ECOSYSTEMES / ESPECES / HABITATS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LEURS LIENS AVEC LES CONTEXTES SPECIFIQUES DES SITES ET DES PAYS ET COMMENT LES ASSOCIER AUX MESURES DE SAUVEGARDE DEFINIES POUR LES ZONES PROTEGEES?**

M. Simon Duffield, *Natural England* (Royaume-Uni) explique que son organisation agit à deux niveaux. Localement, les responsables de sites sont en général très occupés et n'aiment pas la paperasserie administrative; il est donc difficile de les convaincre d'intégrer le changement climatique dans leurs politiques. En outre, les responsables de site doivent s'approprier ce travail. Un plan en quatre étapes a été mis en place: une projection du changement climatique, les impacts, l'évaluation de la vulnérabilité et les réactions. Les responsables des sites se voient ensuite attribuer des tâches simples. La moitié des sites ont terminé les évaluations et leurs conclusions sont, dans l'ensemble, cohérentes.

Au plan national, une évaluation de vulnérabilité au changement climatique a permis de mesurer la vulnérabilité des zones protégées sur la base d'aspects comme la sensibilité, l'état, l'hétérogénéité topographique et le morcellement. Les Zones de protection spéciale de Natura 2000 comportent divers degrés de vulnérabilité des habitats et des espèces, ce qui peut aider à déterminer le type d'action prioritaire à prendre. Plus de 40% des interventions, toutes catégories d'habitats confondues, visaient des pressions négatives non liées au climat afin d'améliorer la résilience. Mais cela ne suffit pas. Les responsables d'habitats littoraux semblent être les plus conscients du changement climatique et les plus actifs pour y remédier.

M. Risto Heikkinen, chercheur de l'Institut finlandais de l'Environnement présente les grandes lignes du projet SUMI (le réseau des espaces protégés dans un contexte de changement climatique en Finlande) qui cible trois domaines:

1. l'exposition des zones protégées au changement climatique et la rapidité de ce changement dans les zones protégées de Finlande. L'étude porte sur les mesures de différence de rapidité et la localisation des évolutions les plus rapides. Les conclusions semblent démontrer que les zones protégées et les populations d'espèces locales confrontées aux évolutions les plus rapides sont les plus vulnérables aux changements climatiques;
2. l'exposition des zones protégées et la vulnérabilité des espèces. Les menaces qui affectent les populations de chaque espèce sont évaluées. Les paramètres mesurés sont la rapidité du changement climatique, la taille des populations, les couvertures végétales favorables ou néfastes aux abords immédiats des espaces protégés et dans le paysage environnant;
3. le changement climatique et la connectivité écologique des zones protégées. Ce volet du projet SUMI a pu démontrer qu'une gestion forestière respectueuse de la diversité biologique aide certaines espèces, mais pas

toutes, et que l'exploitation croissante des forêts pour la bioéconomie engendre d'importantes pertes de connectivité écologique pour les espèces des forêts anciennes.

Il conclut en évoquant le document « Changements climatiques et sauvegarde de la diversité biologique: vers l'élaboration de stratégies d'adaptation » (T-PVS/Inf (2007) 3) en soulignant que ses recommandations restent valables, et notamment la nécessité d'accroître la superficie des zones protégées et la diversité de leur environnement, la gestion pour rendre les paysages plus perméables afin de faciliter les déplacements des espèces, une amélioration de la connectivité écologique, avec des biotopes relais, et une gestion visant à optimiser les populations d'espèces rares ou menacées.

## **8. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES – COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL EN THEORIE ?**

Le Dr Stefan Schneiderbauer, Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU), Unité des risques climatiques et de catastrophes (Institut d'Observation de la Terre, Eurac), rappelle les différences entre l'atténuation et l'adaptation. Du point de vue de la réduction des risques de catastrophes (DRR), il présente des manières de s'attaquer au problème dans le cadre d'une démarche participative. Dans les rapports entre la réduction des risques de catastrophes et le changement climatique, les 2 approches sont traditionnellement opposées parce que la DRR gère les catastrophes soudaines, tandis que les programmes contre le changement climatique s'occupent d'événements déclenchés par un processus graduel. La terminologie diffère également, car la DRR se réfère davantage à un cycle de risques là où, pour le changement climatique, on parle d'évaluation de la vulnérabilité. Les acteurs de la DRR relèvent généralement du secteur de la protection civile, tandis que les spécialistes du changement climatique évoluent dans les milieux de la protection de l'environnement.

Un problème majeur réside dans le manque de collaboration entre les divers acteurs. Il existe déjà de nombreux cadres et politiques pertinents, comme le CCNUCC, la CBD et la CNULCD, par exemple. Il est vital d'intégrer les zones protégées et les approches écosystémiques ainsi qu'une gestion des risques de catastrophes tenant compte des services assurés par les écosystèmes et des efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Il semble toutefois y avoir trop peu de mesures associant l'atténuation des changements climatiques à la gestion des risques de catastrophes.

S'agissant des défis actuels:

- la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques sont parfois associées dans les milieux académiques, dans les concepts et dans les mesures des pouvoirs publics, mais des structures sectorielles empêchent encore de les fusionner;
- les approches écosystémiques et les solutions fondées sur la nature: des politiques ont été mises en œuvre, il existe des orientations et de bons exemples, mais leur intégration et la sensibilisation des décideurs et des praticiens restent limitées. Le lien Eco-DRR est plus visible que le lien écologie et adaptation au changement climatique;
- le rôle des zones protégées dans les approches écosystémiques / les solutions fondées sur la nature pour la DRR / adaptation au changement climatique n'est pas encore pleinement reconnu;
- le rôle de l'atténuation du changement climatique pourrait être davantage souligné;
- la contribution de l'approche à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) n'est pas encore pleinement reconnue.

Au cours de la discussion, il est rappelé que l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) publiera en 2020 un nouveau rapport sur les approches écosystémiques et que des efforts considérables sont consentis dans ce domaine, notamment suite au Sommet pour le climat, à New York. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la surveillance.

## 9. TABLE RONDE: PRESENTATION DE SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE ET DU ROLE DES ZONES PROTEGEES DANS LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. Simon Duffield, *Natural England* (Royaume-Uni) et modérateur de la table ronde, présente les intervenants.

Le Dr Ioannis Mitsopoulos, Ministère de l'Environnement et de l'énergie, Direction de la Biodiversité et de la gestion de l'environnement naturel (Grèce), rappelle qu'une approche fondée sur la nature a été intégrée aux Objectifs de développement durable. En Europe, le changement climatique augmente les risques d'incendie, mais des feux contrôlés peuvent avoir des répercussions positives, comme l'élimination des accumulations de biomasse morte ou vivante, le recyclage des éléments nutritifs, l'éclaircissement des peuplements forestiers et la régénération des forêts.

Le Professeur Anton Micallef, Centre euro-méditerranéen sur la dynamique côtière insulaire, Institut des sciences de la terre, Université de Malte, rappelle que la croissance économique sans précédent que Malte a connue ces dernières années engendre une détérioration de l'environnement. Une étude a toutefois révélé que dans l'UE, les citoyens maltais sont les plus favorables à la promotion et à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature. Des activités de sensibilisation, comme des stages de formation et des universités d'été, ont été organisées.

Dr Sofia Karma, Université Polytechnique d'Athènes / Centre européen des incendies de forêt, présente les centres spécialisés du réseau EUR-OPA. L'été dernier, les feux de forêt ont été particulièrement nombreux et intenses. Le principal problème est lié à la fumée engendrée, et en particulier le CO<sub>2</sub>, qui peut parcourir de grandes distances. De plus, l'inhalation des particules émises dans l'air peut avoir de graves conséquences pour la santé, comme l'attestent les taux de mortalité. En plus de polluer l'air, les particules de fumée et de goudron polluent le sol et les eaux souterraines et modifient les propriétés chimiques des habitats. La vie sauvage est également affectée par les brûlures et l'inhalation de fumée. La mise en place de systèmes d'alerte précoce permet de se protéger contre les catastrophes naturelles grâce à une détection rapide des incendies et à la diffusion en temps réel des données concernant tout incendie, ce qui facilite également la prévention des glissements de terrain qui peuvent survenir après de tels feux.

M. Rui Manuel Lopes da Cunha Almeida, Institut pour la Conservation de la nature et des forêts (Portugal) explique que le Portugal est confronté à un gigantesque problème de feux de forêt dont la fréquence augmente, avec un impact désastreux sur les écosystèmes du Portugal. Les données extrêmes peuvent modifier toute la dynamique des statistiques. Il faut une stratégie de surveillance et de sensibilisation pour revenir un point d'équilibre et définir des compromis locaux en termes de superficie brûlée afin de créer des coupe-feu dans la végétation. Les brûlis planifiés peuvent limiter les risques de feux de forêt. L'évolution des variations saisonnières de la météo engendre de nouveaux défis.

Les membres du panel sont interrogés sur la mesure dans laquelle les stratégies nationales envisagent les zones protégées comme des solutions.

Malte s'efforce activement de mettre en place une infrastructure verte, souvent toutefois dans un but d'amélioration d'aspects sociaux, comme la qualité de la vie. D'autres initiatives visent à prévenir les risques d'inondation. En Grèce, un plan d'action régit la mise en œuvre d'une stratégie nationale, mais les zones protégées n'en sont pas la priorité. Enfin, il est très difficile de mettre en œuvre un plan à l'échelon national au Portugal, mais les autorités s'efforcent d'améliorer la collecte et la diffusion des informations sur l'ensemble du pays.

D'après les membres du panel, les principaux obstacles à une mise en œuvre de solutions fondées sur la nature sont le manque de capacité et de connaissances, les conflits dans l'utilisation des sols, le manque de données de qualité au niveau local, la déconnexion entre les approches fondées sur la nature et d'autres objectifs sectoriels, l'impression que les frais impliqués sont élevés, l'absence de collaboration et d'instances directrices, et l'incertitude des résultats aux yeux du public et des entreprises.

S'agissant de la recommandation de veiller à ce que les zones protégées jouent un rôle plus grand dans la mise en œuvre des approches fondées sur la nature, les membres du panel ont mentionné la création d'une culture, la sensibilisation de l'ensemble du public, les politiques de prévention, l'élaboration de lignes directrices à l'intention des partenaires locaux pour la mise en œuvre d'approches fondées sur la nature (y

compris de meilleures statistiques et des recherches, des évaluations et un suivi plus ciblés) et, pour terminer, la mobilisation du public pour prendre soin des zones protégées.

## **10. SESSION DES GROUPES DE TRAVAIL**

Les participants ont été répartis en trois groupes de travail pour examiner en parallèle les entraves qui font obstacle aux mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et aux approches fondées sur la nature dans les zones protégées, ainsi que les solutions envisageables pour les éliminer. La discussion a tourné autour des six questions suivantes:

1. A la lumière des présentations de la journée et de votre expérience personnelle, quelles difficultés font obstacle à l'intégration systématique de mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans la gestion des zones protégées?
2. Comment les surmonter ?
3. Quels sont les enjeux pour la mise en œuvre d'approches fondées sur la nature dans les zones protégées ? Comment les surmonter ?
4. Quel est le rôle des gouvernements dans la gestion des problèmes identifiés ci-dessus?
5. Comment la Convention de Berne peut-elle soutenir les autorités nationales, qui sont ses principaux partenaires, et comment peut-elle aider les praticiens?
6. Quel est le rôle des réseaux Emeraude / Natura 2000 en la matière ?

## **11. RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL**

Les rapporteurs des trois groupes de travail présentent en plénière les conclusions des discussions de leurs équipes respectives.

Concernant la question 1:

Les trois groupes de travail ont clairement identifié la nécessité de coordonner les personnes de divers secteurs en suivant différentes approches pour s'attaquer plus efficacement aux enjeux du changement climatique et de la perte de diversité biologique.

La mise en place de programmes de surveillance générant des données de meilleure qualité, ainsi qu'un renforcement des capacités des responsables des décideurs concernant la manière d'exploiter les données permettra de mieux justifier les mesures, d'améliorer l'engagement et de responsabiliser les gouvernements dans la réalisation des objectifs convenus. Une meilleure corrélation doit être assurée entre les tendances nationales et les cartes d'habitat pour démontrer la réalité des changements. Il existe certes de nombreux rapports sur l'impact des changements climatiques sur la diversité biologique, mais les approches orientées sur les solutions, y compris dans la perspective des zones protégées, devraient être davantage partagées.

La lutte contre le changement climatique devrait être considérée et promue comme un investissement dans la rentabilité bien au-delà de la valeur monétaire.

Concernant la question 2:

Les trois ateliers sont d'accord que l'on ferait un grand pas en avant avec une vision à long terme et le lancement d'un processus plutôt que de prendre des mesures ad hoc; il faudrait également mobiliser les parties prenantes de tous les niveaux, et en particulier les propriétaires terriens, et proposer aux politiciens des solutions concrètes afin d'inclure systématiquement les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans la gestion des zones protégées. Il paraît donc indispensable que les scientifiques, les politiciens et les praticiens travaillent la main dans la main.

Concernant la question 3:

Les obstacles à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les zones protégées identifiés par les groupes de travail relèvent essentiellement de la sensibilisation et de la communication, car de telles solutions ont déjà largement fait leurs preuves pour l'élimination de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. Il existe déjà de nombreuses bonnes solutions fondées sur la nature. Il convient de les renforcer et de mieux communiquer sur le lien entre le

changement climatique et les urgences écologiques. L'aspect financier est également considéré comme un obstacle, car les solutions fondées sur la nature pourraient assurer un tiers du total des efforts d'atténuation nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, mais à peine 2,5 % des fonds investis pour lutter contre les changements climatiques leur sont consacrés.

Les groupes de travail ont également averti que les solutions fondées sur la nature risquent de ne pas favoriser la diversité biologique et ont des effets secondaires. Les solutions fondées sur la nature doivent donc être bien comprises par les praticiens et les décideurs avant d'être préconisées auprès du public.

Concernant la question 4:

Les groupes de travail ont insisté sur la nécessité de prendre en compte le changement climatique à tous les niveaux, et de mobiliser à la fois les gouvernements et les ONG pour s'attaquer aux problèmes. Dans les pays dotés d'une société civile à la fois saine et solide, les solutions ascendantes pourraient être encouragées pour faciliter les initiatives des citoyens en faveur du climat et de l'environnement. Les trois groupes de travail ont reconnu l'importance de l'éducation et de la sensibilisation de la population.

Concernant la question 5:

Les rapporteurs des groupes de travail soulignent que la Convention de Berne est idéalement placée pour établir le lien entre la protection de la nature et les droits de l'homme; en sa qualité de plate-forme intergouvernementale de coopération elle devrait tendre à devenir un centre d'excellence, collecter les bonnes pratiques, les diffuser de manière cohérente auprès des Parties contractantes et aider ces dernières à améliorer la communication entre les milieux scientifiques et les praticiens.

Pour leur part, les Parties devraient augmenter leurs investissements dans les solutions fondées sur la nature et rejoindre la Coalition pour les solutions fondées sur la nature, et dans le même temps soutenir et encourager les propriétaires terriens qui mettent en œuvre des solutions fondées sur la nature.

Concernant la question 6:

Les groupes de travail ont conclu qu'il faudrait élargir le Réseau Emerald afin d'améliorer la connectivité et de lui permettre de rendre un large éventail de services, et le réseau écologique paneuropéen doit être pleinement mis en place. De plus, il faut améliorer l'état des milieux à l'intérieur comme à l'extérieur des zones protégées afin d'augmenter leur résilience.

## 12. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ETAPES

M. Olly Watts, Responsable des politiques sur le changement climatique, *Royal Society for the Protection of Birds* (UK) et Rapporteur général, tire les conclusions suivantes des débats en groupes de travail et en plénière:

- nous sommes en pleine crise des points de vue de la diversité biologique et du changement climatique – au Royaume-Uni, un quart des mammifères et la moitié des oiseaux sont menacés d'extinction;
- la communication étayée par des preuves scientifiques pourrait être améliorée en s'inspirant du style direct de Greta Thunberg;
- nous allons être confrontés à des choix difficiles: comment mettre en place des solutions fondées sur la nature, en choisissant quelles espèces il faut sauver;
- les réseaux Emerald et Natura 2000 sont essentiels, mais la réflexion doit porter au-delà de leurs limites;
- il faut davantage utiliser le fruit de la réflexion menée depuis 2006 par la Convention de Berne et son Groupe d'experts Changement climatique et diversité biologique;
- il faut des initiatives ascendantes, descendantes et horizontales;
- le changement climatique n'est pas une notion étrangère ou un travail supplémentaire, et des approches intégrées doivent être élaborées;
- la valeur plus étendue des zones protégées, les bienfaits plus vastes pour la société, y compris du point de vue de la réduction des risques de catastrophes, ainsi que les bienfaits pour la santé humaine doivent être pris en compte;

- il faut agir maintenant, on ne peut pas attendre jusqu'à l'année prochaine;
- le droit à un environnement sain est à la fois un droit biologique et un droit de l'homme - cette valeur élargie des zones protégées doit figurer au premier plan dans l'action politique et dans les initiatives de terrain;
- il existe généralement un consensus pour réduire le financement des organismes de défense de la nature en supposant que le secteur privé s'en chargera, mais une mobilisation de ces deux types d'acteurs est nécessaire;
- le changement climatique affecte tout le monde - les entreprises, le public, les dirigeants mondiaux - il faut profiter de cette opportunité pour donner un nouvel élan;
- la nature doit être envisagée comme une solution et non comme une contrainte;
- la communication sur les solutions fondées sur la nature doit être améliorée.

Concernant le Réseau Emeraude, M. Watts fait observer que:

- le réseau paneuropéen constitué par les réseaux Emeraude et Natura 2000 constitue une opportunité politique pour la réalisation des objectifs;
- les sites du Réseau Emeraude doivent être prêts et résilients pour l'objectif des 2 degrés dans 20-25 ans;
- la prise de conscience du changement climatique paraît bien intégrée par les acteurs du Réseau Emeraude, mais la mise en œuvre des mesures correspondantes doit être améliorée.

La réunion examine les principaux messages et conclusions présentés par le rapporteur général et décide qu'ils devraient servir de base à l'élaboration d'un projet de recommandation sur les solutions fondées sur la nature et la gestion des zones protégées face au changement climatique, en vue de sa présentation au Comité permanent de la Convention. Le Secrétariat est chargé de retravailler le texte du projet de recommandation et de le diffuser pour commentaires auprès des participants de la réunion, à temps pour sa présentation pour examen aux Parties contractantes à la Convention pour adoption éventuelle par la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, en décembre.

M. Silvestrini suggère qu'un plan d'action pourrait ensuite être élaboré et que des projets pilotes pourraient être mis en œuvre avec certains partenaires, comme prévu dans le cadre d'EUR-OPA l'année prochaine.

### **13. ÉLECTION A LA PRESIDENCE ET A LA VICE-PRESIDENCE DU GROUPE D'EXPERTS DIVERSITE BIOLOGIQUE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Mme Linda Dalen, Conseillère principale - experte du changement climatique et de la diversité biologique, Agence norvégienne de l'Environnement, est élue Présidente du Groupe d'experts Changement climatique et diversité biologique.

M. Libor Ulrych, Botaniste au Service national de protection de la nature de la République slovaque, est élu Vice-Président du Groupe d'experts Changement climatique et diversité biologique.

### **14. QUESTIONS DIVERSES**

Néant

### **15. CLOTURE DE LA REUNION**

Le Président de la réunion, M. Øystein Størkersen, se déclare satisfait des réalisations de la réunion et a été heureux d'avoir pu travailler et échanger des idées avec de nouveaux collègues. Il assure que les conclusions seront prises en compte lors de la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, éventuellement par le biais de l'adoption de la recommandation proposée, et ensuite par le Secrétariat et le Bureau pour sa mise en œuvre. La réunion est close.

**Annexe 1 - Ordre du jour**

<b>Jeudi 3 octobre</b>		<b>Documents et résultats attendus</b>
<b>9.00 – 9.25</b>	<p><b>1. Paroles de bienvenue et ouverture de la réunion</b></p> <p><i>Mme Aina Holst, Cheffe de Section, Agence norvégienne de l'Environnement</i></p> <p><i>M. Gianluca Silvestrini, Directeur de la Division des risques majeurs et de l'environnement au Conseil de l'Europe</i></p>	<p>Synergies potentielles du point de vue du changement climatique entre la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) et l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) <a href="#">T-PVS/Inf(2018)11</a></p> <p>Rapport de l'étude sur le changement climatique et les zones protégées</p> <p><a href="#">T-PVS/Inf(2018)12</a></p> <p>La réunion est ouverte.</p>
<b>9.25 – 9.30</b>	<p><b>2. Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p><i>Le Président de la réunion présente l'ordre du jour et propose de l'adopter</i></p>	<p><b>Ordre du jour de la réunion - T-PVS/Agenda(2019)9</b></p> <p>Les participants sont informés des objectifs de la réunion et adoptent l'ordre du jour.</p>
<b>9.30 – 9.50</b>	<p><b>3. Adaptation et atténuation: description des concepts et applications pratiques à la gestion des zones protégées</b></p> <p><i>Orateur principal: Dr John Oliver Watts, Responsable des politiques sur le changement climatique, Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)</i></p> <p><i>Les participants sont informés des divers aspects des mesures d'adaptation et d'atténuation et de la manière dont la gestion efficace des zones protégées dans la perspective du changement peut être facilitée et améliorée.</i></p>	<p>Les participants prennent note de la nature des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci et de la manière dont elles devraient être mises en œuvre.</p>
<b>10.00 – 10.30</b>	<p><b>4. Mesures et opportunités des gouvernements face au changement climatique et en faveur des zones protégées: l'expérience de la Norvège</b></p>	<p>Les participants prennent note de l'expérience norvégienne en matière de mesures de gestion adaptative et d'atténuation dans la perspective du changement climatique et analysent comment en tirer parti dans leurs contextes respectifs.</p>

	<i>Présentation par M. Tore Opdahl, Conseiller principal, section des zones protégées et Mme Linda Dalen, Conseillère principale – experte du changement climatique et de la diversité biologique</i>	
<b>10.30 – 10.50</b>	<b>Pause-café</b>	
<b>10.50 – 11.15</b>	<p><b>5. Le point sur le projet LIFE NaturAdapt mis en œuvre par la Fédération EUROPARC</b>  <i>Présentation par M. Olivier de Sadeleer, Directeur de projet, Fédération EUROPARC</i>  <i>Les participants sont informés des premiers résultats obtenus dans le cadre du projet NaturAdapt et de ses perspectives</i></p>	<p>Les participants prennent note de l'état d'avancement et des résultats attendus du projet LIFE NaturAdapt et analysent dans quelle mesure ils pourraient y contribuer ou en tirer parti.</p>
<b>11.15 – 12h30</b>	<p><b>6. Table ronde - présentation de mesures réussies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les zones protégées</b>  <i>Modératrice: Mme Carol Ritchie, Directrice exécutive, Fédération EUROPARC</i>  <i>Membres du panel:</i>                      a. M. Adam Rowlands, Directeur, RSPB, secteur du Suffolk, Réserve naturelle de Minsmere (UK)                      b. Mme Anna Sanitjas Olea, Responsable, Parc naturel / Réserve de biosphère de Montseny (Espagne)                      c. M. Miguel Chamón Fernández, Coordinateur de projet, LIFE Forest C02, Murcie (Espagne)</p> <p><i>Les participants sont informés des approches efficaces d'adaptation/atténuation dans le contexte du changement climatique mises en œuvre dans les zones protégées et en discutent.</i></p>	<p>Les participants prennent note des mesures concrètes d'adaptation et d'atténuation mises en œuvre au niveau des sites et analysent comment elles pourraient inspirer leurs propres méthodes de gestion.</p>
<b>12.30 – 13.30</b>	<b>Pause-déjeuner</b>	

<p><b>13.30 – 14.30</b></p>	<p><b>7. Données sur la vulnérabilité des écosystèmes / espèces / habitats face aux changements climatiques, leurs liens avec les contextes spécifiques des sites et des pays et comment les associer aux mesures de sauvegarde définies pour les zones protégées?</b></p> <p>7.1 Le travail de l'Angleterre sur les réserves naturelles pour évaluer la vulnérabilité, identifier et appliquer les mesures d'adaptation pour les zones protégées - présentation de M. Simon Duffield, Natural England (Royaume-Uni)</p> <p>7.2 Le réseau d'espaces protégés face au changement climatique - projet SUMI, Finlande. Présentation par Mme Kaisu Aapala et M. Risto Heikkinen (Finlande)</p> <p><i>Les participants découvrent l'expérience de la Finlande et du Royaume-Uni pour identifier où les mesures d'adaptation et d'atténuation sont nécessaires et comment les cibler et les mettre en œuvre de manière spécifique</i></p>	<p>Les participants prennent note de l'utilité des données sur la vulnérabilité des écosystèmes /espèces / habitats face aux changements climatiques pour la définition de mesures de conservation, prennent note des exemples d'identification des domaines où l'adaptation et l'atténuation sont nécessaires et comment elles sont mises en œuvre, et analysent comment ces exemples peuvent être pris en compte dans leurs propres méthodes de gestion.</p>
<p><b>14.30 – 15.00</b></p>	<p><b>8. Adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophes – comment cela fonctionne-t-il en théorie?</b></p> <p><i>Orateur principal: Dr. Stefan Schneiderbauer, Centre mondial de recherches pour la sauvegarde des montagnes, Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU); Eurac, Institut d'Observation de la Terre, Unité des risques climatiques et de catastrophes</i></p> <p><i>Les participants sont informés des tenants et aboutissants de l'adaptation au changement climatique pour la gestion des risques de catastrophe</i></p>	<p>Les participants notent la corrélation entre l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe et analysent la réalité de cette connexion dans leurs stratégies nationales respectives.</p>
<p><b>15.00 - 16.00</b></p>	<p><b>9. Table ronde: présentation de solutions fondées sur la nature et du rôle des zones protégées dans la réduction des</b></p>	<p>Les participants prennent note des approches fondées sur la nature pour réduire les risques de catastrophe et examinent comment elles pourraient inspirer leurs propres méthodes de gestion.</p>

	<p><b>risques de catastrophe dans le contexte du changement climatique</b></p> <p><i>Modérateur: Simon Duffield, Natural England (UK)</i></p> <p><i>Membres du panel:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Dr. Ioannis Mitsopoulos, Ministère de l'Environnement et de l'énergie, Direction de la Biodiversité et de la gestion de l'environnement naturel (Grèce)</li> <li>b. Prof. Anton Micallef, Centre euro-méditerranéen sur la dynamique côtière insulaire, Institut des sciences de la terre, Université de Malte (Malte)</li> <li>c. Dr. Sofia Karma, Université Polytechnique d'Athènes, Grèce/ Centre européen des incendies de forêt (Grèce)</li> <li>d. M. Rui Manuel Lopes da Cunha Almeida, Institut pour la Conservation de la nature et des forêts (Portugal)</li> </ul> <p><i>Les participants sont informés de réussites en matière d'approches fondées sur la nature pour réduire les risques de catastrophes liées au changement climatique et en discutent.</i></p>	
<p><b>16.00 – 16.15</b></p>	<p><b>Pause-café</b></p>	
<p><b>16.15 – 17.45</b></p>	<p><b>10. Session des groupes de travail</b></p> <p><i>Les participants examinent au sein d'ateliers parallèles les défis qui font obstacle aux mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et aux approches fondées sur la nature dans les zones protégées, et des solutions envisageables pour y remédier sont proposées</i></p>	<p>Les entraves aux mesures d'adaptation et d'atténuation, ainsi qu'aux approches fondées sur la nature dans les zones protégées sont discutées, et des solutions envisageables sont identifiées.</p>

<b>Vendredi 4 octobre</b>		
<b>9.00 – 10.00</b>	<p><b>11. Rapports des groupes de travail</b></p> <p><i>Les rapporteurs des ateliers font rapport en plénière sur les conclusions des discussions.</i></p> <p><i>Les participants échangent leurs avis sur les solutions proposées par les différents ateliers pour lever les obstacles aux mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et aux approches fondées sur la nature dans les zones protégées, et sur le rôle que pourrait jouer la Convention de Berne.</i></p>	<p>Les participants prennent note des conclusions des ateliers parallèles et discutent de la mesure dans laquelle la Convention de Berne pourrait promouvoir et soutenir la mise en œuvre de mesures d'adaptation/atténuation et des solutions fondées sur la nature dans la gestion des zones protégées.</p>
<b>10.00 – 10.30</b>	<b>Pause-café</b>	
<b>10.30 – 11.30</b>	<p><b>12. Conclusions, recommandations, prochaines étapes</b></p> <p><i>Le rapporteur général présente les conclusions et recommandations résultant des discussions pour définir d'éventuelles initiatives futures</i></p> <p><i>Les participants échangent leurs avis et envisagent de proposer une activité de suivi sous la forme d'une recommandation à la fois aux autorités nationales des Parties contractantes à la Convention de Berne et à la Convention proprement dite. Un projet de recommandation pourrait être soumis pour examen à la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Berne, en 2019.</i></p>	<p>Les participants s'engagent à envisager de manière systématique l'atténuation des effets du changement climatique dans la gestion des zones protégées et les approches fondées sur la nature pour réduire les risques de catastrophe.</p>
<b>11.30 – 11.45</b>	<b>13. Élection à la présidence et à la vice-présidence du Groupe d'experts diversité biologique et changement climatique</b>	
<b>11.45 – 11.50</b>	<b>14. Questions diverses</b>	

<b>11.50 – 12.00</b>	<b>15. Clôture de la réunion</b>	
----------------------	----------------------------------	--

## **Annexe 2 - Liste des participants**

### **I. PARTIES CONTRACTANTES**

#### **ARMENIE**

Mme Hasmik GHALACHYAN      Chef de la Division de la gestion des ressources botaniques, Service de gestion des Bioressources, Ministère de l'Environnement

#### **FINLANDE**

M. Risto HEIKKINEN              Chercheur, Institut finlandais de l'Environnement

Mme Kaisu AAPALA              Chercheuse principale, Institut finlandais de l'Environnement

#### **GEORGIE**

Mme Salome NOZADZE          Coordinatrice de la Surveillance nationale de la diversité biologique, Ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture

#### **ITALIE**

M. Lorenzo CICCARESE          Docteur, Directeur du Service de sauvegarde de la biodiversité terrestre et l'Agroforesterie durable, Institut supérieur pour la protection et la recherche environnementales

#### **MALTE**

Mme Marita GALEA              Assistante à la Protection de l'environnement, Service de l'environnement et des ressources

#### **REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Mme Veronica JOSU              Conseillère principale, Service des politiques de biodiversité, Ministère de l'Agriculture, Développement régional et environnement

Mme Angela LOZAN              Directrice du Service de la biodiversité, ENPI, Ministère de l'Agriculture, Développement régional et environnement

#### **MACEDOINE DU NORD**

M. Aleksandar NASTOV          Chef de l'Unité de la Diversité biologique, service de la nature, Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire

#### **NORVEGE**

Mme Linda DALEN              Conseillère principale - experte en changement climatique et diversité biologique, Agence norvégienne de l'Environnement

M. Tore OPDAHL                  Conseiller principal, Section des aires protégées, Agence norvégienne de l'Environnement

M. Øystein STØRKERSEN        Conseiller principal, Agence norvégienne de l'Environnement

Mme Kristin SUNDAL            Administratrice, Service de la gestion de la nature, Agence norvégienne de l'Environnement

#### **REPUBLIQUE SLOVAQUE**

M. Libor ULRYCH                  ING., PhD. - Botaniste, Service national de protection de la nature

**SUISSE**

M. Gian-Reto WALTHER

Dr – Conseiller scientifique, Division des espèces, des écosystèmes et des paysages, Office fédéral de l'environnement

**TURQUIE**

Mme Zerrin KARAARSLAN

Architecte paysagère (MSc), Direction générale de la conservation de la nature et des parcs nationaux, Ministère de l'Agriculture et des forêts

**UKRAINE**

Mme Anastasiia DRAPALIUK

Directrice de la Division pour la mise en place et le développement d'EcoNet et des zones protégées, Service d'EcoNet et des zones protégées, Ministère de l'Energie et de la protection de l'environnement

Mme Yuliia HRYTSAK

Experte principale, Service du Changement climatique et de la protection de la couche d'ozone, Ministère de l'Energie et de la protection de l'environnement

**ROYAUME-UNI**

M. Bev NICHOLS

Chef d'équipe, *Transition Strategy EU and Engagement, Joint Nature Conservation Committee*

Mme Clare WHITFIELD

Conseillère principale pour la sortie de l'UE, *Joint Nature Conservation Committee*

M. James WILLIAMS

Directeur des indicateurs de biodiversité, *Joint Nature Conservation Committee*

M. Hugh WRIGHT

Responsable de la surveillance des Aires marines protégées, *Joint Nature Conservation Committee*

**II. ETATS MEMBRES NON PARTIES CONTRACTANTES ET AUTRES ETATS**

**FEDERATION DE RUSSIE**

M. Nikolay SOBOLEV

Chercheur principal, Institut de Géographie, Académie des sciences de Russie

**III. ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

**COMMISSION EUROPEENNE**

Mme Karin ZAUNBERGER

Responsable des politiques, Unité biodiversité, DG Environnement

**IV. OBSERVATEURS**

M. Kakha ARTSIVADZE

Coordinateur du Programme du Réseau Emeraude, NACRES – Centre géorgien de Recherches sur la biodiversité & la conservation (Georgia)

M. Sam WELCH

Etudiant en doctorat, Institut norvégien de l'eau (Norvège)

## V. ORATEURS

M. Rui ALMEIDA	Ingénieur forestier responsable des projets de protection des forêts, (Portugal)
M. Miguel CHAMON FERNANDEZ	Coordinateur de projet, LIFE Forest C02, Murcie (Espagne)
M. Simon DUFFIELD	Spécialiste principal, Adaptation aux changements climatiques, <i>Natural England</i> (Royaume-Uni)
Mme Sofia KARMA	Dr, Associée de recherches, Université Polytechnique d'Athènes, Ecole des ingénieurs chimistes; Centre européen sur les feux de forêt (Grèce)
M. Anthony MICALLEF	Centre euro-méditerranéen sur la dynamique côtière insulaire, Institut des sciences de la terre, Université de Malte (Malte)
M. Ioannis MITSOPOULOS	Responsable des politiques au Ministère de l'Environnement et de l'énergie (Grèce)
Mme Carol RITCHIE	Directrice exécutive, Fédération EUROPARC (Allemagne)
M. Marc ROEKAERTS	Consultant scientifique et technique de la Convention de Berne pour la mise en place du Réseau Emerald (Belgique)
M. Adam ROWLANDS	Directeur de la RSPB pour le secteur du Suffolk, Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni)
M. Olivier de SADELEER	Directeur de projet, Fédération EUROPARC (Allemagne)
Mme Anna SANITJAS OLEA	Responsable du Parc naturel et de la Réserve de biosphère de Montseny (Espagne)
M. Stefan SCHNEIDERBAUER	Directeur du bureau de Bolzano du Centre mondial de recherches pour la sauvegarde des montagnes – GLOMOS, United Nations University - Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS); Institut d'Observation de la Terre, Eurac, Unité du climat et des risques de catastrophes (Italie)
M. John Oliver WATTS	Responsable des politiques sur le changement climatique, RSPB (Royaume-Uni)

## VI. SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

**Direction de la participation démocratique, Direction générale de la Démocratie (DGII)  
F-67075 STRASBOURG CEDEX, France**

M. Gianluca SILVESTRINI	Chef de la Division des risques majeurs et de l'environnement
Mme Iva OBRETENOVA	Secrétaire de la Convention de Berne, Unité de la Biodiversité
M. Marc HORY	Manager de projets, Unité de la Biodiversité